

# Pour la politique sportive et associative

Développer et promouvoir le sport à travers toutes ses composantes en favorisant une cohérence et un équilibre territorial, permettre un égal accès de qualité aux activités physiques et sportives.

Soutenir le milieu associatif.

TYPE DE TRAVAUX / BÉNÉFICIAIRES	CARACTÉRISTIQUES	TRAVAUX ÉLIGIBLES	TAUX	MONTANT TRAVAUX ÉLIGIBLES HT ET/OU PLAFOND DE DÉPENSES	
<b>ÉQUIPEMENTS SPORTIFS</b> Communes, syndicats de communes, Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	Équipements sportifs structurants	<b>CRÉATION, RECONSTRUCTION, RÉNOVATION, MISE AUX NORMES</b>		<b>CRÉATION</b>	<b>RÉNOVATION, MISE AUX NORMES</b>
		Complexe sportif	<b>1/ Équipement mis à disposition des collèges : de 45 à 60% selon le temps de mise à disposition</b>	2 100 000 €	800 000 €
		Salle omnisports, gymnase		1 700 000 €	500 000 €
		Terrains de grands jeux synthétiques*		400 000 €	150 000 €
		Équipement d'athlétisme	<b>2/ Équipement non mis à disposition des collèges : de 10 à 35% maximum au regard du niveau de zone de couverture</b>	400 000 €	150 000 €
		Éclairage et arrosage		50 000 €	25 000 €
		Salle spécialisée		600 000 €	200 000 €
		Couverture de plateau d'Éducation physique et sportive (EPS)		200 000 €	75 000 €
		Structure artificielle d'escalade	<b>Bonification de 10% pour les projets de coopérations intercommunales ou portés par un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de moins de 50 000 habitants</b>	40 000 €	20 000 €
		Plateau d'Éducation physique et sportive (EPS)		80 000 €	40 000 €
Équipement extérieur de pelote basque		80 000 €	40 000 €		